

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 mars

Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs : une mobilisation inédite du 3 au 9 mars

La Fédération Nationale des Associations Tutélaires (FNAT) est heureuse d'annoncer le lancement de la **première édition de la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs**, qui se tient **du 3 au 9 mars** partout en France. Cette mobilisation d'envergure vise à **mettre en lumière un secteur essentiel** pour la défense des droits et l'accompagnement des personnes vulnérables.

UNE SEMAINE POUR CHANGER DE REGARD

Durant 7 jours, la FNAT et ses adhérents proposent plus de **70 événements partout en France** (DROM compris) – conférences, portes ouvertes, débats, projections, etc. – afin de :

- **Rendre visible la protection juridique des majeurs** et sensibiliser l'opinion publique à ses enjeux.
- **Informersur les droits et dispositifs existants** pour les personnes concernées et leurs proches.
- **Valoriser les métiers du secteur** et améliorer l'attractivité de la profession de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM).

UN ENJEU SOCIÉTAL MAJEUR : 1 MILLION DE PERSONNES CONCERNÉES

Aujourd'hui, **près d'un million de personnes en France sont concernées par une mesure de protection juridique, et ce chiffre devrait doubler d'ici 2040 (Etude de l'ANCREAI)**. D'après l'étude *Citizing* d'octobre 2020, la répartition des personnes protégées par type de vulnérabilité est la suivante : **30 % sont en situation de handicap, 44 % souffrent de troubles psychiques, 23 % sont des personnes âgées, et 3 % ne rentrent dans aucune de ces catégories**. Par ailleurs, **40 % des personnes protégées ont plus de 60 ans, et 60 % vivent à domicile contre 40 % en hébergement (type EHPAD ou foyer)**. En 2050, une personne sur trois aura plus de 60 ans, ce qui souligne l'urgence d'anticiper les besoins de la société en matière d'accompagnement. En 2023, 212 700 nouvelles demandes ont été déposées devant le juge des contentieux de la protection **(+6 % par rapport à 2022)**.

UN IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE À PLUS D'UN MILLIARD D'EUROS

L'action des mandataires à la protection juridique des majeurs **réduit la pauvreté chez les personnes âgées et en situation de handicap. Elle diminue également le sans-abrisme**, notamment pour les personnes souffrant de troubles psychiques. Leur intervention permet également d'éviter la maltraitance financière, de réduire les découverts bancaires et d'optimiser la gestion du patrimoine des personnes protégées.

L'étude *Citizing* estime que l'action de la protection juridique des majeurs génère **un gain socio-économique de plus d'un milliard d'euros par an** avec un ratio coûts/gains de 1,5. Cela signifie que chaque 1 euro investi génère 1,50 euros de gain pour la collectivité.

**UN BESOIN URGENT DE MOYENS POUR GARANTIR LA QUALITÉ
DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES PROTÉGÉES**

Ces professionnels jouent un rôle fondamental **pour une société solidaire et une stabilité sociale**. Avec, en moyenne, **60 dossiers par mandataire**, la charge de travail des mandataires est aujourd'hui trop élevée pour assurer un accompagnement optimal et rendre la profession attractive. Par ailleurs, la question du non financement du "Séjour pour tous" dans le Projet de Loi de Finance 2025 est un mauvais signal pour les professionnels de la PJM en attente d'une meilleure reconnaissance.

Les événements

Colloque de clôture le 7 mars à la MGEN à Paris
« MJPM et acteurs du social, les liaisons dangereuses ? »

[Pour découvrir l'ensemble des
événements partout sur le territoire](#) ►

CONTACT PRESSE

Tiffany IKIA DIMI
tiffany.ikiadimi@econovia.fr • 06 15 44 98 74



À PROPOS DE LA FNAT

La Fédération Nationale des Associations Tutélaires (FNAT) est un acteur incontournable dans le domaine de la protection juridique des majeurs. Elle regroupe un réseau d'associations et de services dédiés à l'accompagnement des personnes vulnérables bénéficiant de mesures de protection, telles que la tutelle, la curatelle ou la sauvegarde de justice. Avec son expertise reconnue, la FNAT soutient ses adhérents dans leurs missions, défend leurs intérêts, et s'engage activement pour promouvoir une protection fondée sur le respect des droits fondamentaux. Elle travaille également à renforcer la reconnaissance et la professionnalisation de ce secteur essentiel.

